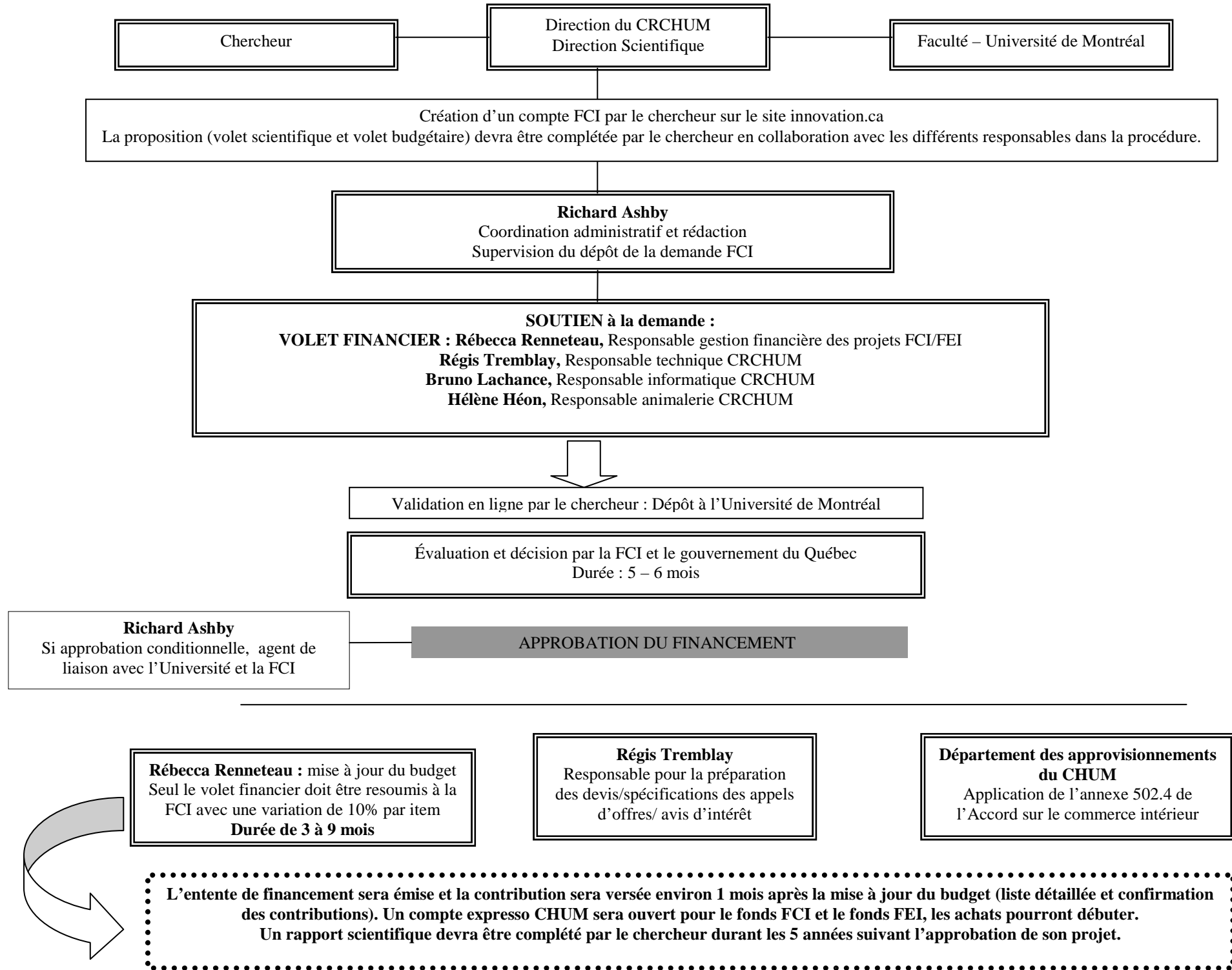


Processus d'une demande de fonds FCI



Chercheur

Direction du CRCHUM
Direction Scientifique

Faculté – Université de Montréal

Création d'un compte FCI par le chercheur sur le site innovation.ca
La proposition (volet scientifique et volet budgétaire) devra être complétée par le chercheur en collaboration avec les différents responsables dans la procédure.

Richard Ashby
Coordination administratif et rédaction
Supervision du dépôt de la demande FCI

SOUTIEN à la demande :
VOLET FINANCIER : Rébecca Renneveau, Responsable gestion financière des projets FCI/FEI
Régis Tremblay, Responsable technique CRCHUM
Bruno Lachance, Responsable informatique CRCHUM
Hélène Héon, Responsable animalerie CRCHUM

Validation en ligne par le chercheur : Dépôt à l'Université de Montréal

Évaluation et décision par la FCI et le gouvernement du Québec
Durée : 5 – 6 mois

Richard Ashby
Si approbation conditionnelle, agent de liaison avec l'Université et la FCI

APPROBATION DU FINANCEMENT

Rébecca Renneveau : mise à jour du budget
Seul le volet financier doit être resoumis à la FCI avec une variation de 10% par item
Durée de 3 à 9 mois

Régis Tremblay
Responsable pour la préparation des devis/spécifications des appels d'offres/ avis d'intérêt

Département des approvisionnements du CHUM
Application de l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur

L'entente de financement sera émise et la contribution sera versée environ 1 mois après la mise à jour du budget (liste détaillée et confirmation des contributions). Un compte expresso CHUM sera ouvert pour le fonds FCI et le fonds FEI, les achats pourront débuter. Un rapport scientifique devra être complété par le chercheur durant les 5 années suivant l'approbation de son projet.